



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1524

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour le renouvellement du GIP sur une période de 5 ans - Attribution d'une subvention pour l'année 2010

service : Direction des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur Julien-Laferrière

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

**Absents excusés** : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

**Absents non excusés** : M. Pilonel.

**Séance publique du 31 mai 2010****Délibération n° 2010-1524**

commission principale : développement économique

objet : **Avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour le renouvellement du GIP sur une période de 5 ans - Attribution d'une subvention pour l'année 2010**

service : Direction des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans un monde en pleine mutation et dont les équilibres se modifient, les conceptions et les représentations de la coopération internationale doivent être questionnées sans relâche pour permettre d'élaborer de nouveaux modes d'action et de relation. L'analyse des rapports Nord-Sud telle qu'elle prévalait jusque dans les années 1990 est aujourd'hui en pleine évolution.

Pour mieux développer ses activités, les dirigeants et partenaires institutionnels de Résacoop ont souhaité sa transformation en un groupement d'intérêt public (GIP). La Communauté urbaine de Lyon a adhéré au GIP Résacoop par délibération du 4 novembre 2002. Les autres membres institutionnels du groupement sont la préfecture de Région, la région Rhône-Alpes, plusieurs grandes villes de la région dont Chambéry, Grenoble et Romans, les Hospices civils de Lyon (HCL), l'université Pierre Mendès France ou encore les grands organismes non gouvernementaux (ONG) comme Bioforce, Handicap international ou Vétérinaires sans frontières.

La Communauté urbaine de Lyon a versé en 2009 une subvention de 8 000 €, en sa qualité de membre, contribuant ainsi à l'équilibre financier du budget du GIP.

***Bilan des actions pour l'année 2009***

Au cours de l'année 2009, le GIP Résacoop a renforcé ses activités d'information, d'appui et de mise en réseau en direction des organisations de Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale. Il a en particulier amélioré ses outils internet et l'accès à sa base de données des actions de coopération internationale et développé des partenariats avec des structures de niveau départemental pour permettre à tout habitant, jeune ou adulte, d'avoir accès à des ressources dans le domaine de l'international au plus près de chez lui. Dans le Rhône, Résacoop a répondu à 300 sollicitations et appuyé près de 100 organisations (collectivités territoriales, associations, groupes de jeunes, etc.).

Le cœur de métier de Résacoop réside, en effet, dans l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux, quels que soient leur taille et leur statut. Il repose sur un corpus de valeurs et de principes visant à promouvoir des démarches de coopération qui appuient durablement le développement des populations des pays partenaires.

Ses deux objectifs principaux sont de :

- contribuer au développement et à l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale et de solidarité internationale,

- mobiliser et associer l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'ouverture à l'international des habitants de la Communauté urbaine afin de démultiplier l'impact d'actions innovantes comme, par exemple :

- . l'application de la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 sur l'accès à l'eau potable par les collectivités,

- . l'articulation de la coopération décentralisée avec le développement économique et le développement durable.

Résacoop a développé une culture du service qui implique l'écoute des attentes et besoins des acteurs pour proposer les outils les plus appropriés par rapport à des préoccupations plus locales ou spécifiques, tout en accompagnant des actions de sensibilisation des habitants de la Communauté urbaine de Lyon à la coopération et aux relations internationales.

Il s'agit d'un espace de médiation, de facilitation entre acteurs locaux et institutionnels, catalyseur de la mise en action des porteurs de projets de coopération et de solidarité internationale. Résacoop a fait l'objet ces dernières années de demandes croissantes de collectivités locales et, notamment, de la Communauté urbaine. A ses côtés, Résacoop joue un rôle très concret de pédagogie et d'accompagnement auprès des acteurs de leur territoire (associations, établissements scolaires, maisons des jeunes et de la culture -MJC-, Hospices civils de Lyon -HCL-, acteurs du commerce équitable, etc.).

#### *Programme d'actions 2010*

En effet, Résacoop accompagne les équipes de la Communauté urbaine sur trois axes principaux :

- *dispositif de soutien aux associations de solidarité internationale (ASI)*. Ces dernières années, le nombre d'associations demandant une aide financière mais aussi méthodologique auprès de la Communauté urbaine, dans le cadre du dispositif ASI, a augmenté. La Communauté urbaine s'appuie largement sur Résacoop en ce qui concerne l'accompagnement en gestion de projet et montage de dossier. Résacoop apporte son appui pédagogique à un nombre significatif d'associations, notamment celles participant au Village de la solidarité.

Les missions de Résacoop sont :

- . la réponse aux demandes des associations,
- . l'accompagnement des initiatives locales existantes,
- . la production d'outils pour la mise en réseau et l'orientation des acteurs,
- . l'approfondissement de l'offre de formation actuelle,
- . le chantier éducation à la citoyenneté internationale ;

- *dispositif "tous jeunes acteurs du monde"*. Avec la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon, le Collectif des associations de développement Rhône-Alpes (CADR) et le rectorat, Résacoop a accompagné la mise en place d'un programme "tous jeunes acteurs du monde" (volet pour les jeunes du dispositif de soutien aux ASI) qui permet d'apporter des ressources d'informations, d'actions, de formations et de conseils adéquats aux actions de solidarité initiée par des jeunes.

Les missions de Résacoop sont :

- . le développement et la consolidation du maillage régional,
- . organisation de rencontres de mutualisation des pratiques de formation,
- . consolidation des partenariats existants (Centre régional d'information jeunesse -CRIJ- Direction départementale de la jeunesse et des sports -DDJS-),
- . poursuite du travail d'identification de structures ressources au niveau local,
- . l'appui à la conception de formation de formateurs/accompagnateurs de projets de jeunes,
- . la construction d'un outil cadre commun de formation,

. l'espace jeunes (Site Web),

. l'animation, mise à jour de la base de données et création de nouvelles pages ;

- *mutualisation des pratiques de coopération décentralisée pour les collectivités et les acteurs de l'agglomération lyonnaise*, par exemple, le GIP Résacoop accompagne un certain nombre de communes de la Communauté urbaine s'engageant dans des partenariats de coopération décentralisée.

Les missions de Résacoop sont :

. les réunions d'échanges,

. la mise en œuvre de rencontres décentralisées,

. la mutualisation de pratiques de coopération et de solidarité internationale.

Compte tenu des résultats très positifs obtenus par les programmes et actions conduits dans le cadre de Résacoop, de l'apport reconnu et attendu de la coopération décentralisée au renforcement de l'aide publique française au développement (suivi et soutenu par le ministère des affaires étrangères et européennes), les membres fondateurs ont retenu le principe de poursuivre l'activité du groupement d'intérêt public (GIP), lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2009, pour une période de 5 ans, conformément à la législation. Ils sont invités à approuver l'avenant à la convention constitutive pour le renouvellement du groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop sur une période de 5 ans.

Au titre de l'année 2010, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 9 000 € sur un budget prévisionnel de 430 000 € ;

*Budget prévisionnel 2010*

| Recettes                           | Montant<br>(en €) | Dépenses                                 | Montant<br>(en €) |
|------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|-------------------|
| Ministère des affaires étrangères  | 80 000            | Achats (fournitures, formations, etc...) | 2 000             |
| Communauté urbaine de Lyon         | 9 000             | Frais de personnel                       | 422 000           |
| Région Rhône-Alpes                 | 217 000           | Frais de services extérieurs             | 1 500             |
| Autres collectivités territoriales | 4 000             | Dotations                                | 4 500             |
| Commission européenne              | 112 000           |                                          |                   |
| Ventes de produits et services     | 8 000             |                                          |                   |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>430 000</b>    | <b>TOTAL</b>                             | <b>430 000</b>    |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon au GIP Résacoop pour une période de cinq ans,

b) - l'avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour le renouvellement du GIP sur une période de cinq ans.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au profit du groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop pour l'année 2010.

**4° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 04 - opération 1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.**